



## Harcelement de la maitresse de mon mari

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

La maitresse de mon mari (ou plutot ex)qui s`est installee du nord de la France dans notre village depuis des annees et qui pretend que mon mari est le pere de son fils - sans preuve legale et pas reconnu par mon mari - se presente comme sa femme devant tout le monde. Elle se prends tout les droits qu`elle n`a pas. Apres le deces de ma belle-mere nous avons reçu du courrier adresse a M et Mme Jacquet qui est destine a cette personne et mon mari. Elle est venue a l`enterrement de ma belle-mere dont je me suis occupee pendant des annees comme un membre de la famille sans aucune gene.

Il est possible que je porte plainte pour diffamation ou atteinte a ma vie privee ?

Merci de votre conseil.

Salutations

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Il est possible que je porte plainte pour diffamation ou atteinte a ma vie privee ?

Malheureusement les agissements de cette dame ne sont constitutifs ni de l'une ni de l'autre infraction.

La diffamation est le fait de raconter des choses fausses sur quelqu'un et à condition que ces choses soient réellement fausses. Hormis le fait de raconter à qui veut l'entendre que votre mari est le père de son enfant, il n'y a pas diffamation.

L'atteinte à la vie privée se traduit par le fait le plus souvent de photographier ou de filmer une personne sans son autorisation.

Je comprends à quel point cette situation est pénible.

Qu'entendez vous par "Elle se prends tout les droits qu`elle n`a pas"?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Elle se mele de notre vie et est allee voir ma belle-mere a l`hopital le jour avant son deces. Elle a pris sa valise soit disant avec le linge sale que j`avais deja cherche un jour avant. L`hopital m`a demande de lui amener des vetements pour l`habiller car il n`y avait plus. De quel droit elle prend des initiatives auxquelles elle na aucun droit ? Apres tout elle ne fait pas partie de notre famille.

-----  
Par Visiteur

Chère Madame,

Je comprends bien votre colère et votre agacement mais d'un point de vue juridique cette dame ne commet aucune infraction.

Je pense qu'elle souffre de problèmes psychologiques mais tant qu'elle ne vous menace pas ou ne vous insulte pas, vous ne pouvez malheureusement pas faire grand chose.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Elle nous a menace dans le passe en frappant mon mari et moi dans l`arriere boutique de notre magasin de sport en lui disant s`il a quitte elle allait le tuer mais biensur sans preuve. Elle s`arrange toujours qu`il n`y a personne. Ma fille de 23

ans pourrait témoigner qu'elle a agresse mon mari a plusieurs reprises mais je pense que cela ne compte pas devant un tribunal. Quant a mon mari - il a trop peur aussi pour l'enfant car elle est capable de tout. Je vais m'arranger pour qu'il y aura des temoins la prochaine fois pour la coincer.

Merci.

-----  
Par Visiteur

Chère Madame,

Je vais m'arranger pour qu'il y aura des temoins la prochaine fois pour la coincer.

Je pense que cela serait un bon moyen.

Ceci étant vous pouvez d'ores et déjà déposer plainte pour injures et quand bien même cela ne serait qu'une main courante les services de police ou de gendarmerie auront une trace en cas de réitération.

Sachez également que si elle vous appelle de façon intempestive et même si ses propos ne sont pas injurieux ou menaçant vous pouvez déposer plainte car il s'agit d'une infraction.

Cordialement